

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

ANNÉE 1949

Service des Commissions

BULLETIN DES COMMISSIONS

**AFFAIRES ÉCONOMIQUES,
DOUANES ET CONVENTIONS COMMERCIALES**

Mercredi 23 novembre 1949. — *Présidence de M. Laffargue, président.* — La commission a entendu M. Robert Buron, Secrétaire d'Etat aux Affaires économiques.

M. Robert Buron, faisant, tout d'abord, le point de la situation économique, a souligné que quatre équilibres, dont les uns sont réalisés, les autres en voie de réalisation, constituent les aspects favorables de la conjoncture présente.

L'équilibre *production-consommation* s'est établi depuis un an sur la base d'un indice d'ensemble de 110 par rapport à 1938. Le Ministre a souligné le décalage existant entre les industries d'équipement, dont l'indice de production atteint 137, et les indus-

tries de biens de consommation, qui atteignent seulement l'indice 105 ; ce décalage peut être interprété comme le signe d'une économie en expansion.

L'équilibre des *prix et des salaires* a été réalisé sur des bases entièrement différentes de celles de l'avant-guerre. Le Ministre a exposé que, si la part du revenu salarial dans le revenu national n'a pas varié sensiblement depuis cette époque, elle se trouve « redistribuée » entre salariés en raison de l'accroissement du nombre de ceux-ci et d'une législation nouvelle touchant les allocations familiales et instituant les abattements dits « de zone » ; d'autre part, la productivité du travail ayant diminué de 16 0/0 environ, les salariés doivent travailler plus longtemps pour obtenir un salaire équivalent.

L'équilibre financier sera atteint, semble-t-il, pour l'exercice 1949 à 5 0/0 près, compte tenu de toutes les charges du Trésor et l'équilibre monétaire, enfin, est réalisé, du moins temporairement, en dépit de la dévaluation « de défense » opérée en septembre dernier.

Enfin, l'évolution de la *balance commerciale* est favorable.

Les chiffres du mois d'octobre ne sont pas absolument significatifs, ils sont, cependant, encourageants ; ils laissent, toutefois, entières nos préoccupations concernant la zone dollar.

Ces équilibres fragiles sont, néanmoins, exposés au jeu de deux facteurs défavorables :

d'une part, la sécheresse de l'été a abaissé les disponibilités en produits alimentaires de 4 à 7 0/0 par rapport à 1948 ;

d'autre part, la dévaluation est loin d'avoir épuisé toutes ses conséquences.

* *

Cette situation a inspiré les *grandes lignes d'action de la politique gouvernementale*.

Dans le domaine budgétaire, un effort sera réalisé en faveur des investissements, afin d'assurer la modernisation de notre outillage (tout particulièrement dans le secteur privé) à un rythme au moins aussi rapide qu'en 1949 et de réaliser, par ailleurs, le « plein emploi ».

En ce qui concerne l'équilibre prix-salaires, le Gouvernement a le souci de l'assurer par la mise en œuvre rapide des conventions collectives, cette procédure ne pouvant jouer utilement que dans

le cadre de prix stables. Pour peser sur les prix, le Gouvernement envisage divers moyens dont il sera fait usage selon les circonstances propres à chaque marché.

Le Secrétaire d'Etat a été, ensuite, invité à aborder certaines questions soulevées par les commissaires.

Le Président a, notamment, demandé comment le Gouvernement comptait maintenir ou abaisser le prix des produits et des services dans le secteur nationalisé. Il a souligné la nécessité d'une politique favorisant l'augmentation de la productivité nationale et donnant un véritable essor au commerce extérieur français.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Mercredi 23 novembre 1949. — *Présidence de M. Ernest Pezet, vice-président.* — La commission, qui ne s'était pas réunie depuis le décès de M. Viple, membre de la commission, a salué sa mémoire et a chargé son Président de transmettre, en son nom, à Madame Viple, l'expression de sa sympathie émue.

Elle a ensuite procédé à une discussion sur les problèmes de l'actualité internationale. Sur l'initiative de son Président, l'attention de la commission a été attirée, notamment, sur la question de la réorganisation de l'administration française en Allemagne, à la suite de la mise en vigueur du statut d'occupation et sur celle de la coexistence du Commissariat général et du Haut-Commissariat en Allemagne ; une séance commune de la commission avec la commission des finances aura lieu pour étudier les répercussions budgétaires de cette réorganisation.

Après un échange de vues auquel ont pris part MM. Brizard, Carcassonne, Marius Moutet, Lassagne, Georges Pernot et le Président, la commission a décidé de demander au Ministre des Affaires étrangères de venir devant elle avant le débat public envisagé, pour lui exposer, notamment, la politique alliée à l'égard de l'Allemagne, la position du Gouvernement français en face de la situation en Extrême-Orient et de la reconnaissance éventuelle du Gouvernement chinois de Mao-Tsé-Toung et en face de la décision de l'O. N. U. relative aux anciennes colonies italiennes.

La commission a adopté une proposition de M. Lassagne tendant à faire connaître au Gouvernement tout l'intérêt qu'elle

porte à l'affaire de l'arrestation de M. Robineau par les autorités polonaises et à lui demander de la tenir informée de la suite de cette affaire.

Enfin, M. Marius Moutet a fait un large exposé introductif sur les travaux de l'Assemblée consultative de Strasbourg. La commission entendra, lors d'une de ses prochaines séances, les autres sénateurs, membres de l'Assemblée du Conseil de l'Europe.

AGRICULTURE

Mercredi 23 novembre 1949. — *Présidence de M. Dulin, président.* — La commission a entendu M. Bréart, directeur du Service provisoire de l'Economie Laitière, et M. Harmel, directeur de la Fédération nationale des Coopératives Laitières sur le problème du prix des produits laitiers et, spécialement, des fromages de garde.

A la suite de cette audition, les commissaires ont décidé de déposer une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à reviser sa politique laitière en matière de prix et à rendre, immédiatement, la liberté au marché des fromages de garde.

M. Saint-Cyr a été désigné comme rapporteur de cette proposition de résolution pour laquelle la procédure de discussion immédiate sera demandée.

Jeudi 24 novembre 1949. — *Présidence de M. Dulin, président.* — M. Restat a été nommé rapporteur de la proposition de résolution (n° 763, année 1949), tendant à inviter le Gouvernement à prendre toutes mesures consécutives aux incendies de forêts des landes de Gascogne pour assurer l'exploitation rapide et l'écoulement des bois incendiés ; à prendre toutes dispositions pour protéger efficacement ces régions dans l'avenir et assurer la reconstitution de la forêt afin d'éviter l'exode des populations du Plateau de Gascogne.

Une commission d'enquête se rendra prochainement sur les lieux en vue d'étudier les problèmes posés par la proposition de résolution.

La commission a, en outre, désigné M. Capelle comme rapporteur de la proposition de résolution (n° 793, année 1949), de M. Loi-

son, tendant à inviter le Gouvernement à prendre des mesures susceptibles de pallier les conséquences désastreuses, pour les récoltes de betteraves sucrières, des conditions météorologiques de l'année 1949.

Le Président a rendu compte à ses collègues de l'entretien de la délégation de la commission avec le Ministre des Finances et des Affaires économiques au sujet de la fixation du prix des betteraves et de l'octroi d'un délai aux agriculteurs pour le paiement de leurs impôts.

Faute de quorum, la commission a renvoyé à sa prochaine séance, l'examen du contre-projet de M. Jean Durand sur la proposition de loi (n° 717, année 1949) relative à l'échange blé-pain ou blé-farine, dont M. Restat est le rapporteur.

ÉDUCATION NATIONALE, BEAUX ARTS, SPORTS, JEUNESSE ET LOISIRS

Mercredi 23 novembre 1949. — *Présidence de M. Bordeneuve, président.* — La commission a reçu une délégation du Comité pour la promotion d'un enseignement moderne conduite par son président M. Haignené.

Ce dernier a présenté les vœux du Comité qui consistent, essentiellement, à demander :

1° que soit créé au Ministère de l'Éducation nationale une Direction des Enseignements du Second Degré, comportant trois sous-directions : classique, moderne et technique ;

2° que les 400 collèges modernes encore existants, au lieu d'être fondus dans les lycées et collèges, soient considérés comme les centres principaux de l'Enseignement moderne de la Nation.

Après le départ de la délégation, la commission a décidé de consacrer une de ses prochaines séances à l'examen des vœux qui lui ont été soumis.

La commission a, enfin, approuvé deux suggestions de M. Lasagne, tendant, l'une, à demander l'augmentation des crédits d'hygiène scolaire, l'autre à inviter le Gouvernement à prendre toutes mesures utiles pour que soit réduite au minimum la procédure relative aux constructions scolaires.

FAMILLE, POPULATION ET SANTÉ PUBLIQUE

Mercredi 23 novembre 1949. — *Présidence de M. Paget, vice-président.* — La commission a désigné M. Jézéquel comme candidat pour représenter le Conseil de la République au Comité Consultatif pour la protection des aveugles.

Elle a ensuite entendu M. Noddingz, délégué de l'Union Nationale des Associations familiales, qui, après avoir retracé les grandes lignes de l'ordonnance du 3 mars 1945 relative aux associations familiales, a répondu aux questions que lui ont posées, notamment, M^{me} Brossolette, MM. Bonnefous et Dubois. Ces questions portaient principalement sur les ressources des unions et sur la politique de l'U. N. A. F. en matière d'allocations familiales.

FINANCES

Mercredi 23 novembre 1949. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — *Au cours d'une première séance, tenue dans la matinée,* la commission a entendu son Président qui lui a fait une communication sur les rapports de la commission avec la presse et lui a fait approuver par ailleurs une recommandation relative à l'application des dispositions du règlement concernant la présence des sénateurs aux réunions de commission.

La commission a ensuite commencé l'étude du projet de loi (n° 638, année 1949) tendant à étendre le contrôle de la Cour des Comptes aux organismes de sécurité sociale. Après avoir entendu l'avant-rapport présenté par M. Bolifraud, elle a procédé à un échange de vues au terme duquel il est apparu qu'il était nécessaire qu'elle soit plus amplement informée :

1° sur la nécessité de la création d'emplois nouveaux à la Cour des Comptes ;

2° sur les modalités envisagées du contrôle de la Sécurité sociale par la Cour.

En conséquence, elle a décidé de procéder à une audition de M. le Premier Président de la Cour des Comptes.

Au cours d'une seconde séance, tenue en commun avec la commission du travail dans l'après-midi, la commission a entendu un exposé du Ministre du Travail et de la Sécurité sociale sur le projet de loi tendant à étendre le contrôle de la Cour des Comptes aux organismes de sécurité sociale et sur la proposition de loi renforçant le contrôle de l'État sur les organismes de sécurité sociale.

Voyez *infra*, à la rubrique « Travail et Sécurité sociale ».

Au cours d'une troisième séance, tenue en fin d'après-midi, elle a entendu le Premier Président de la Cour des Comptes qui a exposé que, si l'on devait pour l'avenir envisager une réforme profonde de la Cour, les tâches nouvelles et diverses qui lui sont actuellement confiées ne peuvent être accomplies avec l'effectif actuel des magistrats et que, par conséquent, les demandes d'emplois nouveaux formulées par le Gouvernement ont pour objet de permettre à la Cour d'accomplir le travail qui lui est actuellement confié en attendant le vote d'une loi organique de portée plus lointaine. Il a ensuite précisé les modalités du contrôle des organismes de la Sécurité sociale telles qu'il les envisageait.

FRANCE D'OUTRE-MER

Mercredi 23 novembre 1949. — *Présidence de M. Marc Rucart, président.* — Au début de la séance, la commission a désigné M. Lafleur comme rapporteur du projet de loi (n° 778, année 1949) adopté par l'Assemblée Nationale, relatif à l'exploitation des substances utiles aux recherches et réalisations concernant l'énergie atomique dans les Territoires d'Outre-Mer.

Elle a, dans sa majorité, décidé, d'autre part, de déposer une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à faire préciser le statut des Chambres de Commerce dans les États associés de l'Union Française, due à l'initiative de M. Durand-Réville.

La commission a, enfin, entendu M. Letourneau, Ministre de la France d'outre-mer, qui a répondu à diverses questions concernant :

1° *La côte française des Somalis* : Le Ministre a déploré les incidents qui ont récemment ensanglanté ce territoire et donné

quelques indications sur le renforcement des unités de police stationnées à Djibouti. Il a formulé l'espoir de voir la prospérité s'accroître, du fait de l'institution du port franc, ce qui ne peut que contribuer au maintien de la paix sociale.

Le Ministre a précisé à M. Djamah Ali, Sénateur de la Somalie française, que tout serait mis en œuvre pour que les populations locales vivent dans le calme sous l'autorité de notre pays ;

2° *Le vote par l'O. N. U. de la création d'un Etat indépendant de Lybie, comprenant la Tripolitaine, la Cyrénaïque et le Fezzan ;* le Ministre s'efforcera, par l'entremise de son collègue des Affaires étrangères, d'obtenir la sauvegarde des intérêts français dans ce dernier territoire. Il a enregistré la vive protestation de la commission contre la mesure envisagée et contre le fait que, dans le vote de l'Assemblée de l'O. N. U., la France se soit simplement abstenue.

3° *La tentative d'immixtion de la commission de contrôle dans l'Administration des Territoires non autonomes ;* le Ministre a rappelé la ferme décision de son département de s'opposer à toute tentative de ce genre ;

4° *Le referendum dans les Territoires français de l'Inde.* Le Président a communiqué au Ministre certaines informations concernant des déclarations du Pandit Nehru et de M. Rajkumar, membre du Congrès indien, déclarations déplaisantes à l'égard de la France.

Le Ministre a informé la commission de la protestation qui sera transmise au Gouvernement indien par notre ambassadeur à New-Delhi ;

5° *Les résultats de la réforme judiciaire dans les Territoires d'Outre-Mer ;* Le Ministre a traduit le souci du Gouvernement d'améliorer d'urgence le service de la justice dans ces Territoires ;

6° *L'acquisition éventuelle à l'étranger de cacao et de matières grasses. Fixation du prix du café ;* Le Ministre a précisé le peu d'importance relative de l'importation de cacao, nécessitée par les besoins de la « soudure » des fournitures aux chocolateries et a donné l'assurance que le problème des matières grasses et du café serait réglé au mieux des intérêts des producteurs d'outre-mer et des consommateurs ;

7° *La représentation du Conseil de la République au Comité de Direction du F. I. D. E. S et au Comité de surveillance de la Caisse*

centrale de la France d'outre-mer : Le Ministre a jugé tout à fait légitime le désir du Conseil de la République qui doit être satisfait lors d'une prochaine réorganisation de ces institutions ;

8° *La continuité du commandement dans les Territoires d'Outre-Mer* : Le Ministre a assuré qu'aucune pression politique n'influera sur les affectations des Gouverneurs.- -

INTÉRIEUR
(ADMINISTRATION GÉNÉRALE,
DÉPARTEMENTALE ET COMMUNALE, ALGÉRIE)

Jeudi 24 novembre 1949. — *Présidence de M. Léo Hamon, président.* — La commission a procédé à l'audition de M. Bertaux, Directeur général de la Sûreté Nationale, et de M. Damelon, Préfet, Chef des services de l'Algérie et des départements d'outre-mer au Ministère de l'Intérieur.

Ces deux hauts-fonctionnaires ont exposé aux commissaires l'économie du projet de loi (n° 781, année 1949), adopté par l'Assemblée Nationale, portant organisation des services de police dans les départements de la Guadeloupe, de la Guyane Française, de la Martinique et de la Réunion.

M. Bertaux s'est attaché, principalement, à montrer que le régime de la police dans les départements d'outre-mer instauré par ce texte ne constituait pas une dérogation au droit commun français en la matière.

La commission a, ensuite, examiné les articles du projet et les a adoptés, à l'unanimité, sans aucune modification.

M^{me} Devaud a été chargée de rapporter le projet de loi ainsi étudié devant le Conseil de la République.

M. Rogier a été nommé rapporteur du projet de loi (n° 813, année 1949), tendant à compléter par des dispositions pénales des textes applicables en Algérie.

M. Sarrien a été nommé rapporteur de la proposition de loi (n° 815, année 1949) tendant à refuser l'homologation de la décision votée par l'Assemblée algérienne au cours de sa session ordinaire de février-mars 1949, abaissant d'un degré, à titre provisoire et au maximum jusqu'au 31 décembre 1949, le degré minimum des vins de coupage destinés à la consommation locale.

MARINE ET PÊCHES

Mercredi 23 novembre 1949. — *Présidence de M. Abel-Durand, président.* — La commission a désigné M. Denvers comme rapporteur de sa proposition de résolution (n° 782, année 1949), tendant à inviter le Gouvernement à venir en aide aux familles des marins victimes des tempêtes qui ont sévi sur les côtes françaises durant les derniers jours du mois d'octobre 1949.

Elle a adopté les conclusions de M. Denvers suggérant que soit constitué un organisme permanent, sur le plan national, qui disposerait de fonds suffisants pour soulager dans le présent et à l'avenir toutes les misères provoquées par les accidents de mer.

La commission a décidé de demander la discussion immédiate de la proposition de résolution.

M. Denvers a ensuite rendu compte des résultats de la mission d'enquête sur les pêches maritimes en mer du Nord. Il a souligné le retard de notre pays dans l'équipement des ports de pêche, dans l'organisation de la conservation et de la distribution du poisson et dans l'utilisation intégrale des produits de la pêche, en souhaitant que la France tire profit des résultats obtenus à l'étranger.

Le Président a, de nouveau, appelé l'attention de la commission sur les inconvénients de la suppression du Ministère de la Marine marchande. Une intervention sera faite auprès du Président du Conseil pour tenter d'obtenir la transformation du sous-secrétariat d'État actuel en secrétariat d'État.

Enfin, la commission a été saisie par M. Voure'h des difficultés rencontrées par les pêcheurs bretons pour aller pêcher la sardine sur les côtes marocaines. Des explications ont été demandées à ce sujet au sous-secrétariat d'État à la Marine marchande.

MOYENS DE COMMUNICATION, TRANSPORTS ET TOURISME

Jeudi 24 novembre 1949. — *Présidence de M. Boisrond, président.* — La commission a procédé à la désignation d'un rapporteur provisoire pour l'examen des problèmes soulevés par la coordination des transports.

Au premier tour, ont obtenu : M. Aubert, 10 voix ; M. Hébert, 7 voix ; M. Pinton, 5 voix.

Après le désistement de M. Pinton, M. Aubert a été élu, par 12 voix contre 10 à M. Hébert.

A l'unanimité, M. Fouques-Duparc s'est vu confier la charge d'établir le rapport provisoire sur le statut de l'aviation civile et commerciale.

Enfin, sur la proposition de M. Pinton, l'étude du problème de la circulation automobile à Paris et en province a été confiée à M. Pouget.

PENSIONS (PENSIONS CIVILES ET MILITAIRES ET VICTIMES DE LA GUERRE ET DE L'OPPRESSION)

Jeudi 24 novembre 1949. — *Présidence de M. Radius, vice-président.* — La commission a décidé de grouper l'étude des propositions de résolution de M. Alex Roubert (n° 783, année 1949) et de M. Dumas (n° 776, année 1949) relatives à la révision des pensions et à l'application accélérée de leurs nouveaux taux ; le rapport a été confié à M. de Bardonnèche.

Il a été décidé de surseoir provisoirement à la désignation d'un rapporteur pour la proposition de résolution (n° 804, année 1949) de M. Brettes tendant à faire accorder aux victimes civiles des incendies de forêts le bénéfice de la loi du 20 mai 1946 et d'examiner si cette question ne ressortissait pas à la compétence de la commission de l'Intérieur.

La commission a pris connaissance d'une lettre adressée à son Président par M. Auberge, relative à la profanation des sépultures du camp de Dachau. Il a été décidé de demander les pouvoirs d'enquête pour une délégation qui étudierait sur place cette douloureuse question et s'informerait également sur le problème des sépultures militaires et du rapatriement des corps.

La commission a enfin envisagé d'inviter le Ministre des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre à se faire entendre par elle, avant l'examen du budget, sur les problèmes soulevés par la situation des victimes de la guerre.

PRODUCTION INDUSTRIELLE

Jeudi 24 novembre 1949. — *Présidence de M. Delfortrie, président.* — La commission a poursuivi, dans la première partie de sa réunion, l'examen de la situation de l'industrie française vis-à-vis des problèmes de la libération des échanges internationaux.

Après avoir montré l'importance des importations de produits textiles finis et semi-finis réalisées à la suite des mesures prises par le Gouvernement en août-septembre 1949, M. Depreux en a exposé les conséquences dommageables pour l'industrie française.

La commission a fait sienne la proposition de résolution que M. Depreux avait décidé de déposer, à l'effet de demander au Gouvernement de mettre fin au régime des importations sans licence et de rétablir à leur niveau normal les droits de douane abaissés par l'arrêté du 10 septembre 1949.

Elle a décidé, par ailleurs, de communiquer aux Ministres intéressés la teneur de ses délibérations sur cette question.

Dans la deuxième partie de sa réunion, la commission a entendu M. Robert Lacoste, Ministre de l'Industrie et du Commerce.

Tout d'abord, le Ministre a longuement analysé la situation actuelle de la production et de la consommation d'énergie électrique, ainsi que les répercussions des coupures de courant sur les industries françaises. Soulignant que le Gouvernement était attaché au maintien d'un seul jour de coupure pendant tout l'hiver, (cette solution permettant de sauvegarder un mois de travail) il a indiqué que la situation actuelle de l'hydraulicité se présentait de façon beaucoup plus favorable qu'au début du mois.

Il a fait remarquer, par ailleurs, que la production de l'électricité thermique n'avait pas été négligée et s'était accrue de 45 0/0 en moins de trois ans.

Le Gouvernement, a-t-il ajouté, est décidé à poursuivre une politique tendant à obtenir des gros utilisateurs un effacement volontaire et partiel, qui permette d'éviter des sacrifices à l'ensemble des consommateurs. Le Ministre a fait ressortir que l'inconvénient du régime des restrictions actuelles consiste, moins dans une réduction de la quantité d'énergie mise à la disposition de l'industrie, que dans le bouleversement des horaires de travail et les augmentations des prix de revient qui en découlent.

La situation actuelle est bien faite pour montrer la nécessité

d'une exécution intégrale du plan d'équipement de l'électricité. Au surplus, un programme complémentaire thermique, étudié depuis longtemps, sera sans doute prochainement réalisé.

Le Ministre a ensuite évoqué les grandes lignes du programme d'équipement industriel prévu pour 1950. Après avoir signalé l'augmentation sensible de la part du secteur privé dans ce programme annuel, il a rappelé qu'un sérieux effort d'auto-financement allait être demandé aux entreprises nationalisées. La réalisation de l'ensemble du programme se trouve d'ailleurs suspendue à la réussite de cet effort.

Examinant le problème du régime de vente de l'essence, le Ministre a considéré que la liberté de vente était techniquement possible.

M. Robert Lacoste a enfin répondu à diverses questions qui lui ont été posées, notamment en ce qui concerne la situation actuelle de l'industrie textile.

RAVITAILLEMENT ET BOISSONS

Mercredi 23 novembre 1949. — *Présidence de M. Brousse, président.* — Faute de *quorum*, la commission a décidé, à la demande d'un tiers des membres présents, de reporter à une séance ultérieure, qu'elle tiendrait en fin d'après-midi, la désignation d'un commissaire pour représenter le Conseil de la République au Conseil supérieur des alcools.

M. Bernard a, ensuite, exposé les conclusions de son rapport sur la proposition de loi (n° 570, année 1949) adoptée par l'Assemblée Nationale, visant au rétablissement des achats sur souches. Après un bref débat auquel ont pris part le Président, ainsi que MM. Charles Barret, Bernard, Bène, Cordier et Sarrien, la commission s'est ralliée aux conclusions de son rapporteur, qui tendent à l'abrogation de l'acte dit loi du « 27 juillet 1941 » réglementant les achats sur souches dans le commerce des vins.

Au cours d'une seconde séance qu'elle a tenue à la fin de l'après-midi, la commission a procédé à la désignation d'un de ses membres pour siéger au Conseil supérieur des alcools. M. Bernard a été désigné par 11 voix contre 7 à M. Bène, qui représentait jusqu'alors le Conseil de la République au sein de cet organisme.

RECONSTRUCTION ET DOMMAGES DE GUERRE

Jeudi 24 novembre 1949. — *Présidence de M. Bernard Chochoy, président.* — La commission a réaffirmé son désir de voir rapidement débattre la question orale posée, en son nom, par M. Pouget au Ministre de la Reconstruction. Un échange de vues et de remarques a eu lieu à cette occasion et M. Jaouen a donné connaissance de l'intervention qu'il compte faire sur la question des dommages mobiliers.

M. Driant a été nommé rapporteur de la proposition de loi (n° 816, année 1949), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à modifier l'article 6 de la loi n° 46-2389 du 28 octobre 1946 sur les dommages de guerre.

M. Bernard Chochoy a été nommé rapporteur pour avis de la proposition de loi (n° 814, année 1949), adoptée par l'Assemblée Nationale, portant modification de l'article 5 de la loi n° 48-465 du 21 mars 1948 instituant une caisse autonome de la Reconstruction, renvoyé pour le fond à la Commission des finances.

TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Mercredi 23 novembre 1949. — *Présidence de M. Dassaud, président.* — La commission, à laquelle s'était jointe la commission des finances, a entendu M. le Docteur Segelle, Ministre du Travail et de la Sécurité sociale.

L'exposé du Ministre a, tout d'abord, porté sur la proposition de loi (n° 641, année 1949), renforçant le contrôle de l'Etat sur les organismes de Sécurité sociale. M. Segelle a demandé que soient apportées quelques modifications au texte voté par l'Assemblée Nationale et, en particulier, de reprendre les dispositions permettant le contrôle de l'utilisation des subventions accordées par les caisses de sécurité sociale à des organismes privés.

Commentant ensuite le projet de loi (n° 638, année 1949), tendant à étendre le contrôle de la Cour des Comptes aux organismes de sécurité sociale, le Ministre a insisté sur la nécessité de créer à la Cour des comptes les postes qui permettront à cette haute

juridiction de remplir efficacement la mission de contrôle qui lui sera dévolue.

Enfin, le Ministre a apporté à la commission des informations sur la situation du chômage en France. Il a indiqué les mesures que le Gouvernement prend et envisage pour porter remède à cet état de choses : meilleure connaissance du marché de l'emploi, formation professionnelle accélérée, augmentation des allocations de chômage, ouverture de chantiers, assouplissement de la réglementation. Il a évoqué le problème de la main-d'œuvre nord-africaine et des travailleurs étrangers.

Après le départ de M. Ségelle, la commission a poursuivi l'examen du rapport de M. Abel-Durand sur la proposition de loi renforçant le contrôle financier de l'Etat sur les organismes de Sécurité sociale. Elle a décidé, sur la proposition de son Président, d'apporter une modification au texte voté par l'Assemblée Nationale : l'article 4 du décret du 25 mars 1949 sera inséré dans le texte de la proposition de loi, mais son effet sera strictement limité au seul contrôle des subventions accordées par les Caisses aux organismes privés.

Puis la commission a adopté le rapport de M. Abel-Durand tendant à donner un avis favorable au projet de loi (n° 681, année 1949), autorisant le Président de la République à ratifier les accords de Sécurité sociale intervenus le 25 janvier 1949 entre la France et la Sarre.